

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

L'objectif d'un projet d'établissement est d'explicitier les conditions et moyens qui permettent à chaque famille et à chaque enfant d'être accueilli au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

La structure se doit de proposer un accueil de qualité avec des conditions propices à la sécurité physique et affective de l'enfant, à son développement, en application des 10 principes énoncés dans la Charte Nationale pour l'accueil des jeunes enfants

([Article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles](#))

et de la réglementation applicable :

[Article L214-1-1 - Code de l'action sociale et des familles - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[Article R2324-29 - Code de la santé publique - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)



LA FARANDOLE DE MANIGOD

Nom ou raison sociale de l'établissement : Association "La Farandole de Manigod"

Coordonnées du gestionnaire : GOUGEON Frédéric

Adresse de l'établissement : 22, chemin du Torrieu 74230-MANIGOD

Type d'établissement : Crèche

Capacité d'accueil : Agrément de 30 places

I.	PROJET D'ACCUEIL	4
A.	PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES	4
1.	DURÉE ET RYTHME D'ACCUEIL	4
2.	CAPACITÉ D'ACCUEIL ET ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS	
3.	OFFRE D'ACCUEIL	4
B.	DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PRÉSENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE	4
1.	Missions et mode d'intervention du référent Santé et Accueil Inclusif	4
2.	Dispositions définies pour mettre en place un PAI	5
3.	Dispositions définies pour administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant	5
C.	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES	5
1.	Composition de l'équipe présente auprès des enfants et membre(s) de l'équipe non comptabilisé(s) dans l'encadrement des enfants (nombre, qualification et fonction)	5
2.	Modalités d'intervention d'une équipe ressource.	6
3.	Actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles	6
4.	Actions de formation, y compris le cas échéant, par l'apprentissage	6
II.	PROJET ÉDUCATIF	7
A.	VALEURS MAJEURS DU PROJET ÉDUCATIF : DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER L'ACCUEIL, LE SOIN, LE DÉVELOPPEMENT, LE BIEN-ÊTRE ET L'ÉVEIL DES ENFANTS :	7
B.	APPLICATION DES EXIGENCES DE LA CHARTE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT :	7
1.	L'accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation.	7
2.	Un accueil de qualité doit respecter la spécificité du développement global et interactif du jeune enfant, dans une logique de prime éducation.	7
3.	Construire entre l'enfant et les adultes qui l'entourent, une relation en confiance et clarté.	8
4.	Un encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel, ludique et ouvert sur le monde favorise la confiance en soi, en les autres et en l'avenir.	8
5.	L'art, la culture et les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre.	8
6.	La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants.	9
7.	La lutte contre les stéréotypes sexistes est un enjeu essentiel dès la prime enfance.	9
8.	Les modes d'accueil doivent offrir un environnement sain, garantissant tant la sécurité de l'enfant que les conditions de déploiement de son éveil.	9
9.	Des modes d'accueil participatifs, évolutifs, et bien-traitants, pour accompagner l'intelligence en mouvement des enfants.	9-10
10.	Des professionnels qualifiés et en nombre suffisant sont la garantie première d'un accueil de qualité.	11

III.	PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	11
A.	MODALITES D'INTEGRATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET VIS-À-VIS DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS :	11
1.	Public accueilli.	11
2.	Éléments du contexte de territoire.	11
3.	Partenariats extérieurs envisagés.	11
B.	MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE :	12
1.	Organisation de l'accueil des familles nouvellement inscrites.	12
2.	Actions de soutien à la parentalité proposées au sein de l'EAJE.	12
3.	Constitution ou non d'un conseil de crèche. son organisation le cas échéant.	12
C.	ACCUEIL DES ENFANTS DONT LE(S) PARENT(S) SONT DEMANDEURS D'EMPLOI, PARENT ISOLÉ, OU PARENT(S) ENGAGÉ(S) DANS UN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.	12
1.	Offre d'accueil spécifiques pour ces familles.	12
D.	INSCRIPTION DE L'EAJE DANS UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.	13
1.	Démarches de développement durable entreprises au sein de l'établissement	13
2.	Actions d'implication et de formation des équipes, de sensibilisation des familles, et critères de choix des partenaires.	15

I. PROJET D'ACCUEIL

A. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES

1. DURÉE ET RYTHME D'ACCUEIL

Le multi accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Il est fermé les week-ends et jours fériés.

4 semaines de fermeture sont fixées dans l'année : les 3 dernières semaines d'Août et une semaine durant les vacances de Noël.

Des jours de fermeture supplémentaires sont prévus pour les journées pédagogiques.

Le calendrier avec ces dates de fermeture, établi en septembre, est remis à chaque famille.

2. CAPACITÉ D'ACCUEIL ET ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS

L'agrément est de 30 places pour des enfants de 2 mois ½ à 4 ans.

3. OFFRE D'ACCUEIL

Les contrats sont ajustés au plus près des demandes des familles.

Nous accueillons également les vacanciers en complément de nos places disponibles.

Les couches sont fournies ainsi que les repas, dès l'instant que tout est introduit à la maison.

Seule la présence d'un Projet d'Accueil Individualisé (en cas d'allergie) donnera la possibilité aux parents d'amener des repas maison.

B. DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PRÉSENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

1. MISSIONS ET MODE D'INTERVENTION DU RÉFÉRENT SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF

Le RSAI a plusieurs missions détaillées dans l'article R2324-39 du décret. Il a des missions auprès de l'équipe, des familles et des enfants : information, sensibilisation, formation, promotion de la santé..etc

A titre d'exemple :

- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles

2. DISPOSITIONS DÉFINIES POUR METTRE EN PLACE UN PAI

La mise en place du PAI à la crèche se fait après rencontre avec les familles. Ils auront auparavant consulté le médecin et nous transmettent le PAI signé par le médecin avec les ordonnances si besoin.

Un exemplaire du PAI est à disposition dans la section de l'enfant concerné (une caisse nominative accessible facilement si nécessité de médicaments)

3. DISPOSITIONS DÉFINIES POUR ADMINISTRER DES SOINS OU DES TRAITEMENTS MÉDICAUX À UN ENFANT

Suivant Art. L. 2111-3-1. – Dans le cadre des modes d'accueil du jeune enfant (à l'article L 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles), les professionnels encadrant les enfants ont la possibilité d'accomplir tout acte de soin et d'administrer des médicaments ou traitements aux enfants accueillis (notamment ceux en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques) dès lors que le médecin n'a pas expressément demandé l'intervention d'un auxiliaire médical

Chaque geste fait l'objet d'une inscription immédiate dans un registre dédié précisant :

La date et l'heure de l'acte

Le nom du professionnel l'ayant réalisé

Le nom de l'enfant

Le nom du médicament administré et la posologie

C. COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES

1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PRÉSENTE AUPRÈS DES ENFANTS ET MEMBRE(S) DE L'ÉQUIPE NON COMPTABILISÉ(S) DANS L'ENCADREMENT DES ENFANTS (NOMBRE, QUALIFICATION ET FONCTION)

La direction de la structure est assurée par une infirmière Puéricultrice Diplômée d'Etat (PDE). Elle assurera le rôle de référent santé et accueil inclusif.

Une assistante administrative à mi-temps complète ce temps administratif.

Une Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE) assure la continuité de direction, présente dans le bureau mais également auprès des enfants.

L'équipe auprès des enfants se compose de 5 auxiliaires de puériculture, de 2 CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance et 2 animatrices petite enfance.

Une maîtresse de maison fait également partie intégrante de l'équipe car, en plus de réceptionner les repas et s'occuper du linge et du ménage, elle participe activement à l'éveil des enfants en leur proposant des activités autour de l'alimentation.

2. MODALITÉS D'INTERVENTION D'UNE ÉQUIPE RESSOURCE.

La multiplicité des diplômés permet à l'équipe d'enrichir sa réflexion lors de ses échanges.

Ils sont possibles lors des réunions par section, programmées régulièrement afin de suivre le développement des enfants et l'organisation institutionnelle. Des réunions d'équipe complètent ce travail d'observation et d'organisation générale.

Un cahier de transmissions par section facilite le recueil des informations journalières pour que toute l'équipe soit informée des événements survenus lors de l'absence de l'une d'entre elles.

3. ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Au rythme de 4 par an, ces analyses des pratiques professionnelles sont encadrées par une psychologue et nous permettent, hors de la présence des enfants, de revenir sur des situations qui nous posent problème ; situations en lien avec une difficulté rencontrée avec un enfant, une famille, un collègue...

Le secret professionnel et le non jugement sont nos priorités.

4. ACTIONS DE FORMATION, Y COMPRIS LE CAS ÉCHÉANT, PAR L'APPRENTISSAGE

En lien avec l'ACEPP, notre principal centre de formation, toute l'équipe peut, au fil de l'année, partir en formation. Nous attachons une grande importance au retour fait à l'équipe pour enrichir notre pratique professionnelle et pouvoir partager sur le thème travaillé.

L'association encourage vivement les professionnelles à partir se former si des demandes sont faites afin de valoriser leur pratique professionnelle.

II. PROJET ÉDUCATIF

A. VALEURS MAJEURES DU PROJET ÉDUCATIF : DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER L'ACCUEIL, LE SOIN, LE DÉVELOPPEMENT, LE BIEN-ÊTRE ET L'ÉVEIL DES ENFANTS :

Le respect de l'enfant et de sa famille pour instaurer une confiance mutuelle.

Une écoute attentive des familles et de leurs besoins pour assurer une coopération dans la prise en charge de l'enfant.

Un accueil individualisé et bienveillant dans le respect du développement de chaque enfant.

Un accompagnement du vivre ensemble et de l'égalité entre les enfants.

Encourager l'épanouissement personnel, l'ouverture au monde qui les entoure par la proposition d'activités d'éveil artistique et en lien avec la nature.

B. APPLICATION DES EXIGENCES DE LA CHARTE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT :

1. L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DOIT RÉPONDRE AUX SPÉCIFICITÉS DE SA SITUATION.

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation et celle de ma famille. »

Tous les enfants et leurs familles sont accueillis de la même manière, quelles que soient leurs situations.

La neutralité de l'équipe éducative assure une écoute, un dialogue, un accueil bienveillant, sans jugement.

2. UN ACCUEIL DE QUALITÉ DOIT RESPECTER LA SPÉCIFICITÉ DU DÉVELOPPEMENT GLOBAL ET INTERACTIF DU JEUNE ENFANT, DANS UNE LOGIQUE DE PRIME ÉDUCATION.

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

Les professionnelles sont à l'écoute des besoins de chacun pour proposer aux enfants différentes activités qui vont leur permettre d'évoluer dans un environnement propice à son développement tant moteur que social, affectif et cognitif.

Tous ces éléments sont étroitement liés et évoluent en interaction constante.

Le jeu libre est très souvent proposé aux enfants car il facilite ces interactions et donnent aux enfants la possibilité d'évoluer à leur propre rythme.

L'observation est un outil très important pour répondre et satisfaire au mieux aux besoins des enfants afin qu'ils grandissent en harmonie. Les échanges entre collègues permettent d'affiner cette observation.

3. CONSTRUIRE ENTRE L'ENFANT ET LES ADULTES QUI L'ENTOURENT, UNE RELATION EN CONFIANCE ET CLARTÉ.

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

L'équipe éducative attache une grande importance aux relations avec les parents ; le premier accueil se fait par la directrice qui prend le temps d'expliquer le fonctionnement de la crèche et de faire la première visite.

Le temps d'adaptation est progressif et en lien avec le rythme de l'enfant. Les transmissions sont des temps forts de la journée qui permettent de prendre le relais aussi bien pour les professionnelles le matin que pour les parents le soir.

Par ce biais peut s'installer une relation de confiance mutuelle entre les professionnelles et les parents qui aura une répercussion immédiate sur le bien-être affectif et social de l'enfant.

Tout cela est possible grâce à une posture professionnelle de qualité qui s'alimente par la communication dans l'équipe, dans le respect de chacun sans jugement lors des analyses de la pratique, des réunions de section, des formations.

Les parents sont invités à participer à la vie de la crèche par des interventions (musiques, sorties,...), lors du pot de rentrée, de la journée bricolage, de la semaine de l'enfance, du spectacle de Noël,..

L'organisation d'événements, chasse aux œufs, aux trésors, kermesse, par le comité gestionnaire, est un bon moyen de créer du lien parents-professionnelles-comité.

4. UN ENCADREMENT BIENVEILLANT, SÉCURISANT, PLURIEL, LUDIQUE ET OUVERT SUR LE MONDE FAVORISE LA CONFIANCE EN SOI, EN LES AUTRES ET EN L'AVENIR.

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »

Notre travail d'équipe est essentiel pour une prise en charge de qualité, tant dans le savoir être que le savoir faire.

La richesse de nos formations permet de proposer un environnement adapté au rythme et au développement des enfants.

Les espaces de vie sont réfléchis, permettant les opportunités de découvertes de l'enfant (jeux libres, activités semi dirigées, jeux extérieurs)

Ils favorisent la rencontre et le respect de l'autre dans le quotidien de la crèche.

Notre accompagnement permet l'apprentissage de ce vivre ensemble et des échanges entre pairs. Ces temps d'échange sont sous diverses formes (lectures, chansons, raconter ses expériences...) et sont autant de moyens de découvrir le langage et de se l'approprier pour l'enfant.

5. L'ART, LA CULTURE ET LES ÉCHANGES INTERCULTURELS PERMETTENT À L'ENFANT DE CONSTRUIRE SA PLACE DANS UN MONDE QU'IL DÉCOUVRE.

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

Les enfants disposent d'un panel d'activités grâce auxquelles tous leurs sens sont mis à contribution. (peinture, transvasement, motricité, éveil aux saveurs, jeux d'eau...)

Ces activités ouvrent à l'éveil artistique et culturel, suscitant émerveillement et curiosité.

La crèche étant située au cœur d'un petit village, nous avons l'opportunité de profiter de lieux qui nous permettent une ouverture et des échanges extérieurs. (le marché, le centre de loisirs, la bibliothèque, la maison de la pomme, la fabrication du pain chez le boulanger, les visites à la ferme...)

6. LA NATURE JOUE UN RÔLE ESSENTIEL POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS.

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »

La crèche dispose d'un accès à de multiples espaces extérieurs (terrasses, pelouse, aire de jeux) mais aussi de la possibilité d'aller se promener avec les enfants sur un chemin peu fréquenté qui laisse tout le loisir aux enfants d'observer, d'explorer...

Ces sorties sont des moments forts de partage sur la nature, les animaux, le monde environnant qui les entourent.

7. LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES SEXISTES EST UN ENJEU ESSENTIEL DÈS LA PRIME ENFANCE.

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »

Chaque enfant est respecté dans sa singularité, sans distinction de genre; tous les jeux sont accessibles à tous les enfants.

Il est important que chaque professionnelle puisse s'exprimer sur le sujet, sans jugement mais ce n'est aucunement un sujet sensible pour l'équipe.

8. LES MODES D'ACCUEIL DOIVENT OFFRIR UN ENVIRONNEMENT SAIN, GARANTISSANT TANT LA SÉCURITÉ DE L'ENFANT QUE LES CONDITIONS DE DÉPLOIEMENT DE SON ÉVEIL.

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »

Les locaux, le matériel, les jeux sont adaptés à l'accueil du jeune enfant. Nous proposons un environnement sécurisant favorisant l'éveil et les découvertes de l'enfant.

Nous réfléchissons à l'aménagement de l'espace et changeons quelques fois dans l'année la disposition pour susciter de nouvelles découvertes.

L'équipe est sensibilisée au respect de l'environnement et fait attention aux produits de nettoyage utilisés (vinaigre blanc, tri sélectif, recyclage...).

Les locaux sont quotidiennement aérés et un roulement est instauré pour garantir un nettoyage régulier des jeux.

Un laboratoire indépendant fait 2 contrôles dans l'année pour s'assurer du bon nettoyage des locaux.

9. DES MODES D'ACCUEIL PARTICIPATIFS, ÉVOLUTIFS, ET BIEN-TRAITANTS, POUR ACCOMPAGNER L'INTELLIGENCE EN MOUVEMENT DES ENFANTS.

« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »

- L'importance du travail d'équipe

Un travail de réflexion collective se fait par le biais de réunions de section et d'équipe afin de garantir une cohérence des pratiques professionnelles. L'analyse des pratiques professionnelles fait également partie des échanges importants au sein de l'équipe, supervisée par un professionnel extérieur à la structure.

Les formations font partie de cette réflexion collective par le retour que fait chaque professionnelle sur le thème travaillé.

Participant à tous ces moments d'échange, à des conférences, des rencontres, toutes ces ouvertures enrichissantes permettent une remise en question permanente des professionnelles et ainsi, d'évoluer dans nos pratiques au quotidien pour assurer cette qualité d'accueil.

- Des documents propres à l'équipe

Le Projet pédagogique, détaillant notre pratique professionnelle au quotidien, est notre support de travail commun à l'équipe qui permet une harmonisation de notre façon de travailler.

Le document unique reprend tous les risques potentiels liés à chaque poste et permet de mettre en place des actions de prévention. Il est important que chaque professionnelle ait conscience des risques encourus au travail pour être d'autant plus vigilant. (formation gestes et postures)

- Le respect entre professionnels

Le travail d'équipe s'est aussi de la bienveillance envers ses collègues, un climat de travail serein, le respect de la parole de l'autre par l'écoute, le dialogue, le non jugement; conditions réunies pour accomplir nos missions dans ce travail qui consiste à prendre soin, à accueillir et à éduquer de très jeunes enfants en lien avec leurs parents.

Il est important de savoir passer le relais sans se sentir juger et d'être à l'écoute de ses collègues pour travailler dans un cadre serein.

L'accompagnement des enfants, c'est aussi être sensibilisé à l'environnement institutionnel et juridique concernant la prévention et le signalement des maltraitances.

Le référent santé et accueil inclusif, dont les missions seront assurées par la directrice puéricultrice, à ce rôle d'information, de recueil des observations et de lien avec les institutions concernées.

10. DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS ET EN NOMBRE SUFFISANT SONT LA GARANTIE PREMIÈRE D'UN ACCUEIL DE QUALITÉ.

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

La crèche bénéficie d'une équipe éducative pluridisciplinaire et d'âges différents permettant un dynamisme et une complémentarité valorisant l'accueil des enfants.

L'équipe est régulièrement en formation à l'extérieur, permettant des échanges avec d'autres professionnels de structures différentes mais également en formation sur site qui bénéficient à chaque professionnel.

III. PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. MODALITES D'INTEGRATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET VIS-À-VIS DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS :

1. PUBLIC ACCUEILLI.

La crèche accueille en premier lieu des enfants des communes partenaires : Manigod, Les Clefs, Serraval et Le Bouchet-Mont-Charvin.

Lorsque cela est possible, un accueil pour les enfants en vacances est mis en place.

2. ÉLÉMENTS DU CONTEXTE DE TERRITOIRE.

Le multi accueil de Manigod (ainsi que le centre de loisirs) a ouvert ses portes en juillet 1991 pour répondre à un besoin de garde d'enfants de moins de quatre ans. Des parents se sont mobilisés et ont travaillé avec le conseil municipal de Manigod pour faire avancer le projet durant une année entière.

La municipalité de Manigod s'est tournée vers trois autres communes : les Clefs, Serraval et Le Bouchet Mont Charvin pour avoir un potentiel d'enfants suffisant.

Ce groupe de quatre communes a monté un dossier qui s'appelait à l'époque « Contrat enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Savoie.

Ce contrat a permis la rénovation d'un ancien presbytère dans le village de Manigod avec un soutien de plus de 70 % des investissements par la CAF 74.

La commune de Manigod subventionne avec l'aide de la caisse d'allocations le fonctionnement de la crèche. Les autres communes participent également au financement au prorata des présences des enfants de leur territoire.

3. PARTENARIATS EXTÉRIEURS

La crèche étant située au cœur d'un village touristique, nous avons l'opportunité de profiter de lieux qui nous permettent une ouverture et des échanges extérieurs.

- Le centre de loisirs : Nous organisons des rencontres (atelier cuisine, jeux dans le jardin...) durant l'année avec la section des grands. Cela permet un échange entre les 2 structures ainsi que de faire connaissance avec l'équipe du centre de loisirs pour les enfants qui seront amenés à le fréquenter.

- La bibliothèque M'Lire : Nous avons la chance d'avoir une bibliothèque sur la commune de Manigod située près de la crèche. Nous établissons un calendrier avec une personne bénévole qui vient ouvrir la bibliothèque pour nous et effectuons des visites régulières afin que chaque enfant puisse s'y rendre.

Nous proposons aux enfants de regarder les livres, d'écouter des histoires et de choisir des livres que nous ramenons à la crèche.

Nous poursuivons notre sensibilisation aux livres, aux mots, à la lecture...

- La boulangerie du village : Tous les jours, notre maîtresse de maison va acheter du pain pour le goûter des enfants, à la boulangerie de Manigod. Proposant plusieurs sortes de pain, nous pouvons faire découvrir des goûts

différents aux enfants. Très régulièrement, nous proposons à plusieurs enfants d'accompagner Catherine avec un autre membre du personnel.

Pour compléter cette démarche, Samuel, le boulanger, propose une activité fabrication de pain qui se déroule au printemps et qui permet aux enfants de repartir avec sa boule de pain à la fin de la journée.

- Les visites à la ferme, la maison de la pomme, le marché du village, les sorties luge...

La crèche s'inscrit dans une vie de village et participe à son dynamisme.

D'autres projets sont envisagés : rencontre avec des assistantes maternelles, échange avec la maison de retraite de Thônes, échange avec l'association "Le Fil d'Argent" de Manigod (promenade, jeux de société, etc.)...

B. MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE :

1. ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES FAMILLES NOUVELLEMENT INSCRITES.

Chaque famille est reçue par la directrice pour faire une première visite de la crèche et connaître son fonctionnement avant la fermeture annuelle du mois d'août. Cela permet aux nouveaux parents de pouvoir se projeter pour la rentrée.

A la rentrée, durant l'adaptation, les familles rencontrent à nouveau la directrice pour affiner la présence de leur enfant et signer le contrat ainsi défini.

2. ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ PROPOSÉES AU SEIN DE L'EAJE.

Des conférences sont proposées régulièrement aux parents sur des thèmes en lien avec la parentalité avec un intervenant (psychologues, kinésithérapeutes,...) à l'initiative de la crèche ou de la communauté de communes des vallées de Thônes.

3. CONSTITUTION OU NON D'UN CONSEIL DE CRÈCHE. SON ORGANISATION LE CAS ÉCHÉANT.

L'association est gérée par une équipe constituée d'un comité gestionnaire de parents bénévoles.

Il n'y a pas de conseil de crèche mais l'ensemble des parents est invité à participer à toutes les activités organisées par l'association (kermesse, chasse aux trésors, chasse aux œufs). L'association organise aussi des matinées bricolage 2 fois dans l'année pour effectuer les petits travaux au sein de la structure (peinture, réfection du bois, petits travaux d'entretien, etc.)

C. ACCUEIL DES ENFANTS DONT LE(S) PARENT(S) SONT DEMANDEURS D'EMPLOI, PARENT ISOLÉ, OU PARENT(S) ENGAGÉ(S) DANS UN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.

1. OFFRE D'ACCUEIL SPÉCIFIQUES POUR CES FAMILLES.

La crèche a pour mission d'accueillir chaque famille sans distinction et chaque enfant est intégré au groupe quelque soit sa situation familiale.

La crèche s'adapte, dans la limite du possible, aux contraintes demandées par les parents.

D. INSCRIPTION DE L'EAJE DANS UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Le développement durable désigne une démarche « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Ademe) et comme étant « un développement

économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable » (Sommet de la Terre à Rio, 1992).

1. DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTREPRISES AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

- Dans le domaine de l'alimentation,

Les repas de la crèche sont fournis par la cantine scolaire de Manigod qui respecte les normes en vigueur (repas végétarien, pourcentage de produits locaux, pourcentage d'aliments d'origine biologique, etc.).

- Dans le domaine du bâtiment (matériaux et usages),

Une réflexion est en cours pour changer les ampoules dans la structure afin d'installer des ampoules LED pour diminuer la consommation énergétique.

- Concernant le mobilier et les fluides,

Le mobilier est acheté chez des fournisseurs spécialisés dans le domaine de la petite enfance et soumis aux normes en vigueur.

- Concernant les consommables (produits d'entretien, d'hygiène, jeux et jouets...),

La désinfection et le lavage se font en partie avec une solution de vinaigre blanc. La dilution se fait sur place pour limiter les emballages de produits d'entretien.

Le produit vaisselle et le lave-mains sont achetés en bidons de 5L pour recharger les flacons ce qui limite aussi les emballages plastiques.

L'activité "boîte à bidules" a été créée et permet aux enfants de jouer avec des emballages recyclés (bouteilles plastiques de toutes tailles, cartons, etc.)

De même, certains jouets utilisés par les enfants sont issus de dons et permettent de donner une seconde vie aux jouets. Un nombre important de jouets en bois constitue notre panel de jeux disponibles à la crèche.

- Pour la gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes,

Un tri sélectif est mis en place au sein de la crèche.

La quantité dans l'assiette des enfants est adaptée à son appétit. Le personnel privilégie les petites assiettes et permet à l'enfant d'être resservi une seconde fois à sa demande.

Les restes alimentaires, non consommés par les enfants, sont consommés par le personnel présent pour limiter le gaspillage alimentaire.

- L'usage des espaces extérieurs, le lien à la nature et la préservation de la biodiversité, et éventuellement d'autres domaines :

La crèche dispose de grands espaces extérieurs pour permettre aux enfants d'être sensibilisés à la nature et à sa préservation. Ce lien à la nature permet la découverte des différents sons et animaux présents dans l'environnement voisin également possible par des balades dans les alentours de la crèche.

Des plantations sont effectuées pour permettre aux enfants de voir l'évolution des légumes et des fleurs au quotidien. L'arrosage est assuré par les enfants.

2. ACTIONS D'IMPLICATION ET DE FORMATION DES ÉQUIPES, DE SENSIBILISATION DES FAMILLES, ET CRITÈRES DE CHOIX DES PARTENAIRES.

Des membres du personnel ont déjà assisté à des formations telles que la qualité de l'air.

Le personnel est sensibilisé au covoiturage et une seule voiture est utilisée pour effectuer le même trajet dès que cela est possible. Une réflexion est en cours pour développer le sujet.